

TE38**BUREAU du 13 octobre 2025****DÉCISION N° 2025-094****Objet : Batiwatt - Adhésions**

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

VU, la délibération n°2018-113 du 11 décembre 2018 relatives aux nouvelles modalités d'exercice du Conseil en énergies,

Vu la délibération n° 2024-090 en date du 23 septembre 2024 relative au service d'accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie Batiwatt,

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 1 collectivité a sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
SAINT NAZAIRE LES EYMES	9	Initial	16/09/2025	01/01/2026

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à 53.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 janvier 2026



Fait et délibéré en séance

Le Président**M. Bertrand LACHAT**www.te38.fr

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)